

ADVERTORIAL

Travailler en toute sécurité en tant que jobiste

Chaque année, plus de 200.000 jeunes trouvent un travail de jobiste dans une entreprise par les soins du secteur du travail intérimaire. Le travail de jobiste signifie pour les jeunes leurs premiers pas sur le marché du travail. En tant que Service Central de Prévention pour le secteur du Travail Intérimaire, Prévention et Intérim (PI) se soucie de la sécurité et de la santé des jobistes intérimaires. Le rôle de PI est de sensibiliser les agences intérimaires et les employeurs afin de fournir aux jobistes des postes de travail sûrs et sans danger pour leur santé. PI a développé un site web www.jesuisjobiste.be avec des informations sur la manière de veiller à la sécurité et à protéger la santé des étudiants jobistes pendant la durée de leur

emploi. Le site est informatif et accessible aux agences d'intérim, employeurs, jeunes et autres personnes intéressées. Un volet particulier a été créé pour les écoles parce que ces dernières constituent un important chaînon dans la vie des étudiants. En 2017, il a été décidé que les jobistes peuvent prester 475 heures chez un employeur pour un tarif réduit de cotisation sociale. En 2016, le secteur intérimaire représentait 27,19 millions d'heures de prestations par des jobistes. Ceci constituait 12,7% du total du secteur intérimaire. PI fête ses vingt ans avec un bilan positif de son approche de sensibilisation. En effet, en 2016, le nombre d'accidents du travail survenus à des étudiants jobistes du secteur était le plus bas depuis que PI effectue ses enquêtes.

www.p-i.be

